

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE MARICOURT**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Est donné par la soussignée, Nancy Daigle, directrice générale et greffière-trésorière

Que lors de la séance tenue le 9 janvier 2024, le conseil de la municipalité de Maricourt, a adopté le « **règlement numéro 328-2-2023 de zonage** »

Qu'en conséquence, le règlement numéro 328-2-2023 entre en vigueur à compter du 9 janvier 2024

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 328-2-2023 au bureau de la municipalité de Maricourt, situé au 1195, rang 3 à Maricourt, durant les heures régulières d'ouverture et sur le site web de la municipalité.

DONNÉ À MARICOURT, CE 11^{IÈME} JOUR DE JANVIER 2024

COPIE CONFORME CERTIFIÉE

Nancy Daigle
Directrice générale et secrétaire-trésorière